

Offre d'emploi
Adjoint(e) de
réception
Page.7



Bulletin municipal

Sommaire

Mairie/Nouvelles du conseil	2 à 4
Informations municipales	5 à 8
Sécurité civile	9 à 11
Inspecteur en bâtiment	12
Calendrier des collectes	12

Le calendrier des collectes 2026 sera mis en ligne sur notre site internet, ainsi qu'envoyé à tous les citoyens dès qu'il sera approuvé par la Régie intermunicipale Des Hameaux.



Prenez note que le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 pour le congé des fêtes.



Bureau municipal (Hôtel de Ville)
 168, route 112
 Westbury, Québec, J0B 1R0
Tél. : 819 560-8450
Télécopieur : 819 560-8451

Horaire de l'Hôtel de Ville :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 12h	8h30 à 12h	Fermé au public	8h30 à 12h	Fermé
13h à 16h	13h à 16h		13h à 16h	

Pierre Reid / Maire

Mélanie Cyr /
Conseillère # 1Sylvain Hébert /
Conseillère # 2Claudia Gilbert /
Conseillère # 3Rock Lamontagne /
Conseiller # 4Cédéric Ménard /
Conseiller # 5Michaël Nadeau /
Conseiller # 6

Directrice générale et greffière-trésorière
 Annik Desrosiers
 direction@westbury.ca

Adjointe de direction
 Hélène Rancourt
 adjointe@westbury.ca

Inspecteur municipal
 Firme Urbatek
 municipalite@urbatek.ca

RESSOURCES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Moisson HSF	Paniers de nourriture	819-451-2781
Moisson Cookshire	Paniers de nourriture	819-875-1431 (jeudi)
Centre d'action bénévole	Popote congelée (5\$ par repas)	819-560-8540
Cuisines Collectives HSF	Ateliers de cuisine et autonomie alimentaire	819-832-1176
Info Covid-19	Informations en lien avec la Covid-19	1-877-644-4545
Urgence psychosociale	Détresse, crise, violence, idées suicidaires et plus	819-821-4000 poste 0
Info-Santé et Info-Social (24/7)	Information médicale/ Soutien psychologique et social	811
Carrefour jeunesse-emploi	16 à 35 ans : peu importe le besoin	819-832-1513
Centre d'action bénévole	Personnes aînées et proches aidants	819-560-8540
La Passerelle	Femmes, femmes trans, personnes non-binaires et en questionnement	1-877-447-3423
Intro-Travail	Employabilité et orientation professionnelle	819-832-1750
Virage santé mentale	Problématique en santé mentale	819-877-2674
La Méridienne	Violence conjugale	1-888-699-3050
Sûreté du Québec (Cookshire)	Police	819-875-3331
Tel-Jeunes	Jeunes (24/7)	1-800-263-2266
La Relève	Famille et parents (soutien et écoute)	819-875-5050

RESSOURCES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS(SUITE)

Virage santé mentale	Problématique en santé mentale	819-877-2674(lundi au jeudi)
Drogue : aide et références	Consommation de drogues et alcool	1-800-265-2626
Jeu : aide et référence	Jeu excessif	1-800-461-0140
Interligne	Diversité sexuelle et de genre	1-888-505-1010
Prévention du suicide	Idées suicidaires	1-866-277-3553
Ligne parents	Parents	1-800-361-5085
Secours amitié Estrie	Écoute téléphonique généraliste	819-564-2323
DPJ	Maltraitance des enfants(signalement)	1-800-463-1029
Ligne aide abus aînés	Personnes aînées victimes de maltraitance	1-888-489-2287
CALACS Aggression Estrie	Victimes d'agressions sexuelles	1-877-563-0793
Services Québec	Informations générales et aide au revenu	819-832-2403
Centre local de développement	Soutien et informations pour entreprises	819-560-8500

Nouvelles du conseil

Séances régulières restantes du conseil municipal 2025 :

Lundi 1^{er} décembre 2025

VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Pour donner suite aux élections municipales, nous sommes heureux de vous dévoiler le nouveau maire ainsi que les conseillers pour les 4 prochaines années (2025 à 2029).

Maire	Pierre Reid
Siège no.1	Mélanie Cyr
Siège no.2	Sylvain Hébert
Siège no.3	Claudia Gilbert
Siège no.4	Rock Lamontagne
Siège no.5	Cédérick Ménard
Siège no.6	Michaël Nadeau

La direction municipale veut du même temps remercier le maire et les élu(e)s ayant siégés au sein au conseil municipal du canton de Westbury de 2021 à 2025. Votre implication à fait une réelle différence au cœur de notre belle municipalité.

Tous les citoyens sont les bienvenus à assister aux séances du conseil municipal.

All citizens are welcome to attend the municipal council meetings.



SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

Séances régulières du conseil municipal 2026 :

12 janvier 2026	9 février 2026
9 mars 2026	13 avril 2026
11 mai 2026	8 juin 2026
6 juillet 2026	10 août 2026
8 septembre 2026*	5 octobre 2026
9 novembre 2026	7 décembre 2026

MESSAGE DU NOUVEAU MAIRE MONSIEUR PIERRE REID



C'est avec une grande fierté et un profond sentiment de responsabilité que je m'adresse à vous aujourd'hui à titre de nouveau maire de la municipalité du canton de Westbury.

Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement tous les conseillers formant le conseil 2025-2029 avec moi. Ensemble, nous formons un conseil diversifié et engagé, prêt à travailler pour le bien-être et le développement harmonieux de notre municipalité.

Je souhaite également remercier Mme Mélanie Cyr pour son implication exemplaire à titre de mairesse suppléant. Son dévouement et son engagement envers les citoyens de Westbury méritent toute notre reconnaissance.

Les défis qui nous attendent sont nombreux, particulièrement dans le contexte économique actuel qui demeure difficile. Notre priorité sera d'élaborer un budget réaliste et responsable, qui tienne compte de la capacité de payer des contribuables tout en maintenant les services essentiels et en soutenant les projets importants.

Nous devrons faire preuve d'audace et de vision, tout en respectant l'assiette fiscale et en assurant une saine gestion des ressources publiques.

Je tiens à réaffirmer mon engagement, et celui de l'ensemble du conseil municipal, à demeurer à l'écoute de la population. Vos opinions, vos besoins et vos idées guideront nos décisions et nos actions. C'est ensemble, dans un esprit de collaboration et de transparence, que nous continuerons à faire du canton de Westbury un milieu de vie dynamique, accueillant et tourné vers l'avenir.

Enfin, je veux porter une attention particulière au travail remarquable effectué par notre équipe administrative, soit Mme Annik Desrosiers, directrice générale, et Mme Hélène Rancourt, adjointe de direction. Leur professionnalisme, leur rigueur et leur dévouement contribuent chaque jour au bon fonctionnement de notre municipalité et à la qualité des services offerts à nos citoyens.

Je tiens aussi à remercier sincèrement toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide tout au long du processus des élections municipales. Grâce à leur implication et à leur sens du devoir, ce processus s'est déroulé de manière efficace, transparente et respectueuse de notre démocratie locale.

Je vous remercie de votre confiance et de votre appui.

Avec mes salutations les plus sincères,

Pierre Reid

LA FORÊT HANTÉE DE FREDDY ANGUS 2025

Nous voulons souligner nos deux conseillères, ainsi que notre directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité du canton de Westbury pour leurs participations bénévoles à la Forêt hantée de Freddy Angus 2025.

Nous voulons du même moment, souligner le beau travail des employés de la Ville de East Angus et tous les bénévoles pour la réalisation de cette belle et effrayante activité!



La conseillères
Mélanie Cyr.

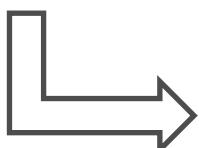


Les conseillères Mélanie Cyr et Claudia Gilbert, accompagnée de notre directrice générale, Annik Desrosiers ainsi que d'autres bénévoles.

Nos conseillères
Mélanie Cyr et
Claudia Gilbert.



Monsieur Pierre
Reid, nouveau maire
de la municipalité,
accompagné de la
relève de Westbury!



CALENDRIER DES LOISIRS

Saviez-vous que....

La MRC du Haut-Saint-François a mis en ligne sur leur site Web un calendrier qui réunit les événements municipaux et activités régionales du Haut-Saint-François.

C'est LA RÉFÉRENCE en loisir dans le Haut!

TOUTES LES ACTIVITÉS DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS À UN SEUL ENDROIT

N'hésitez pas à aller visiter le site Internet de la MCR pour lui avoir accès au <https://mrchsf.com/calendrier-loisirs/>.

**PARC DE LA NATURE**

Après plusieurs mois de délai, le Parc de la nature est enfin terminé!

En effet, le parc situé dans le secteur Godbout de la municipalité, est prêt à recevoir des enfants!

Voici ci-dessous, une photo qui va vous donner envie d'y aller avec vos petits.



Informations municipales

OFFRE D'EMPLOI – ADJOINT(E) DE RÉCEPTION



La Municipalité désire embaucher une personne afin de combler le poste d'adjoint(e) de réception.

Description sommaire du poste :

En collaboration avec la directrice générale et l'adjointe de direction, le ou l'adjoint(e) de réception détient un rôle important, car cette personne accueille tous les citoyens ou clients soit par téléphone ou en personne. Elle assure un excellent service à la clientèle et collabore dans différents dossiers.

Tâches

- Recevoir, prendre les messages et transmettre les appels téléphoniques;
- Comprendre et cerner le besoin du citoyen et le diriger vers la personne ressource;
- Gérer la réception et l'envoi des courriels et du courrier;
- Classer les informations dans les dossiers en suivant les procédures établies;
- Effectuer la perception des taxes municipales;
- Gestion du site web et des communications;
- Effectuer la mise à jour de certains cartables et de documents;
- Toutes autres tâches connexes administratives.

Exigences

- Diplôme d'études professionnelles en secrétariat sera considéré comme un atout;
- Avoir occupé un poste d'adjoint(e) d'administration sera également considéré;
- Cumuler un minimum de 3 années d'expérience dans un poste similaire;
- Expérience dans une municipalité avec connaissance du logiciel municipal SYGEM sera considéré comme un atout majeur;
- Avoir une excellente connaissance des différents outils informatiques de Microsoft Office;
- Avoir une excellente capacité de communication;
- Excellente maîtrise de la langue française écrite et parlée.

Posséder un esprit d'équipe, de l'entregent, un sens des responsabilités et une capacité de travailler avec discréetion et confidentialité.

Conditions de travail :

- Durée : permanent régulier
- Semaine de travail – 21h à 24 heures par semaine, doit être disponible les lundi / mardi / et jeudis
- Salaire et autres conditions de travail selon expérience

Toute personne intéressée à postuler doit faire parvenir son curriculum vitae avec une lettre de présentation, avant le 25 novembre 2025 par courriel : direction@westbury.ca

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Annik Desrosiers, directrice générale et secrétaire-trésorière
168, route 112
Westbury (Qc) J0B 1R0

STATIONNEMENT RAPPEL IMPORTANT

Rappel important des articles 71, 72 et 73 du règlement 2023-19 Général de la municipalité du Canton de Westbury

Article 71

Travaux de voirie, enlèvement, déblaiement de la neige

Il est défendu à tout conducteur de stationner un véhicule :

- 1) à un endroit où il pourrait gêner l'enlèvement, le déblaiement de la neige ou les travaux de déglaçage des rues;
- 2) à un endroit où il pourrait gêner l'exécution des travaux de voirie municipale et où des signaux de circulation à cet effet ont été posés.

Article 72

Remorquage

Tout véhicule stationné en contravention de l'article 71 est remorqué et le propriétaire du véhicule doit payer les frais de remorquage et d'entreposage pour en obtenir la possession.

Article 73

Stationnement de nuit durant l'hiver

Il est défendu de stationner un véhicule dans les rues de la municipalité pendant la période de neige, soit du 15 novembre au 31 mars de 0 h à 7 h.

Pour le règlement complet, veuillez vous rendre sur le site internet de la municipalité.

TAXES MUNICIPALES

Le 4e et dernier versement de taxes municipales est payable le 27 novembre 2025.



Si vous n'avez pas fait vos versements pour payer vos taxes, s'il vous plaît veuillez payer vos dus de l'année en cours pour éviter l'accumulation d'intérêt.

Les possibilités de paiement sont par Internet via le site de votre institution bancaire, par courrier ou en personne (chèque, argent ou carte débit).

Les soldes impayés portent intérêt à 12 % par année.

Merci d'effectuer vos paiements aux dates d'échéances, pour éviter l'accumulation d'intérêts.

PROTÉGEZ-VOUS CONTRE LES FRAUDES

N'ayez pas peur de dire non

Ne vous laissez pas intimider par les tactiques de vente sous pression. Si un agent de télémarketing tente de vous convaincre d'acheter quelque chose ou de lui envoyer de l'argent immédiatement :

- Demandez l'information par écrit;
- Raccrochez.

Méfiez-vous des demandes urgentes qui jouent avec vos émotions.



Faites vos recherches

Vérifiez toujours que l'organisation avec laquelle vous faites affaire est légitime avant de prendre toute autre mesure :

- Vérifiez que l'organisme de bienfaisance canadien est enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada.
- Confirmez l'existence de l'agence de recouvrement auprès de l'organisme provincial compétent.
- Faites des recherches en ligne pour trouver les coordonnées de l'entreprise qui vous a apparemment téléphoné et appelez-la pour confirmer.
- Vérifiez la légitimité des appels en composant le numéro de téléphone qui figure au dos de votre carte de crédit.

Si vous recevez un appel ou des nouvelles d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide, confirmez la situation en parlant à d'autres proches.

Méfiez-vous des fausses annonces, des annonces trompeuses et des faux courriels. Vérifiez toujours la légitimité de l'entreprise et de ses services avant de communiquer avec elle.

Ne donnez pas de renseignements personnels

Méfiez-vous des appels non sollicités où l'on vous demande des renseignements personnels comme :

- votre nom;
- votre adresse;
- votre date de naissance;
- votre numéro d'assurance sociale;
- votre numéro de carte de crédit ou vos données bancaires.

À moins d'être l'auteur de l'appel, vous ne savez pas à qui vous parlez.



(suite à la page suivante)

PROTÉGEZ-VOUS CONTRE LES FRAUDES (suite)

Méfiez-vous des frais initiaux

Bien des fraudeurs vous demanderont de payer des frais avant de recevoir des biens, des services ou un prix. Il est illégal pour une entreprise de demander des frais initiaux avant de vous accorder un prêt.

Sachez qu'au Canada, il n'y a pas de frais ni de taxes qui s'appliquent aux prix. Si vous gagnez quelque chose, vous le recevez gratuitement.

Protégez votre ordinateur

Faites attention aux messages qui ont l'air urgents et qui apparaissent pendant que vous naviguez en ligne. Ne cliquez pas sur ces messages et ne composez pas le numéro fourni.

Aucune entreprise légitime ne vous appellera pour vous informer que votre ordinateur est infecté.

Certains sites Web, comme ceux où il est possible de télécharger de la musique, des jeux, des films ou du contenu réservé aux adultes, peuvent entraîner l'installation de virus ou de programmes malveillants à votre insu. Méfiez-vous aussi des courriels qui renferment des fautes d'orthographe et des erreurs de mise en forme et abstenez-vous de cliquer sur les pièces jointes ou les liens, car ils peuvent contenir des virus et des logiciels espions.

Assurez-vous d'avoir un logiciel antivirus et de garder votre système d'exploitation à jour.

Ne permettez jamais à quiconque d'accéder à votre ordinateur à distance. Si vous éprouvez des problèmes avec votre système d'exploitation, apportez-le à un technicien près de chez vous.

Faites attention à qui vous transmettez des photos

Réfléchissez bien avant de transmettre des vidéos ou des images explicites à des personnes. Ne vous livrez pas à des actes explicites en ligne.

Désactivez votre caméra Web ou tout autre type de caméra branché à Internet lorsque vous ne l'utilisez pas. Des pirates informatiques sont capables d'accéder à votre ordinateur à distance et d'enregistrer des images à partir de votre appareil.

Protégez vos comptes en ligne

En prenant les mesures suivantes, vous pourrez mieux protéger vos comptes en ligne contre la fraude et les fuites de données :

- Créez des mots de passe difficile à deviner :
 - utilisez un mot de passe comportant au moins huit caractères (lettres majuscules et minuscules) et au moins un chiffre et un symbole.
 - créez des mots de passe uniques pour chaque compte en ligne, y compris les comptes des réseaux sociaux, de courriel, financiers et autres.

(suite à la page suivante)

PROTÉGEZ-VOUS CONTRE LES FRAUDES (suite)

- utilisez une combinaison de phrases de passes faciles à retenir pour vous, mais difficiles à deviner pour les autres.
- Activez l'authentification multifacteur.
- Accédez à vos comptes qu'à partir de sources fiables.
- Ne révélez pas de renseignements personnels dans les médias sociaux.

Pour en savoir plus sur les façons de protéger vos comptes, consultez le site de Pensez cybersécurité.

Reconnaitre la mystification

La mystification est utilisée par les fraudeurs pour tromper les victimes et les convaincre qu'elles communiquent avec des personnes honnêtes ou des entreprises ou des organisations légitimes.

Voici les principales variations de cette technique utilisées par les fraudeurs :

Falsification des données de l'appelant

Les fraudeurs peuvent manipuler le numéro de téléphone apparaissant sur l'afficheur (que ce soit par appel téléphonique ou par texto). Ils peuvent faire en sorte que s'affichent des numéros de téléphone légitimes d'organismes d'application de la loi, d'institutions financières, d'organismes gouvernementaux ou de fournisseurs de service.

Faux courriel

Un peu comme ils le font avec les données de l'appelant, les fraudeurs peuvent manipuler l'adresse de courriel de l'expéditeur afin de faire croire à la victime qu'elle reçoit un courriel d'une source légitime.

Faux site Web

Les fraudeurs créent de faux sites Web qui semblent légitimes. Il peut s'agir de faux sites Web d'institutions financières, d'entreprises offrant des emplois, de sociétés de placement ou d'organismes gouvernementaux. Dans bien des cas, les fraudeurs utilisent un nom de domaine ou une adresse URL de site Web semblable à celui d'une organisation ou d'une entreprise légitime, avec une différence mineure dans l'orthographe.

Pour vous protéger

- Ne présumez jamais que les numéros de téléphone qui apparaissent sur votre afficheur sont authentiques.
- Si vous recevez un appel d'une personne affirmant travailler pour votre institution financière, un organisme d'application de la loi ou un fournisseur de services, raccrochez etappelez vous-même l'organisme ou l'entreprise.
- Si vous recevez un texto ou un courriel, communiquez directement avec l'entreprise ou l'organisme en question. Assurez-vous de vérifier leurs coordonnées et n'utilisez pas l'information fournie dans le premier message reçu.
- Ne cliquez jamais sur des liens reçus par texto ou par courriel.
- Au moment de consulter un site Web, vérifiez toujours l'adresse URL et le domaine pour vous assurer qu'il s'agit du site Web officiel.



SANS PERMIS, CE N'EST PAS PERMIS!

Nul ne peut, sans avoir obtenu préalablement un permis de construction, construire, agrandir, réparer, rénover, transformer, déplacer, démolir, reconstruire un bâtiment ou une construction.

Tous les usages, constructions, activités, ouvrages, travaux, modifications suivantes sont interdits sans l'obtention d'un certificat d'autorisation, pour le changement d'usage d'un terrain ou d'une construction; l'utilisation mixte d'un terrain ou bâtiment; l'érection ou la modification d'une construction autre qu'un bâtiment; le transport d'un bâtiment; l'installation d'un bâtiment temporaire ou la pratique d'un usage temporaire; l'installation d'une roulotte; la pose ou la modification de toute enseigne; l'augmentation de la capacité d'élevage ou la modification du type d'élevage d'un établissement de production animale; l'implantation ou l'agrandissement d'un site de matériaux secs, d'une carrière ou sablière; la construction d'un nouveau chemin visant à desservir un bâtiment principal; l'abattage des arbres; l'abattage des arbres dans les zones tampons exigées au Règlement de zonage.

Nous vous rappelons que bien que cela ne prend habituellement que quelques jours entre le moment où votre demande de permis est déposée et l'émission de votre permis, la loi permet un délai de 30 jours pour l'émission d'un permis à partir du moment où votre demande est complète et conforme.

Nous vous recommandons donc de déposer votre demande le plus tôt possible avant le début des travaux afin de vous assurer d'avoir votre permis dans les temps.

Calendrier des collectes

CALENDRIER DES COLLECTES NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2025

NOVEMBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7 	8
9	10	11	12	13	14 	15
16	17	18	19	20	21 	22
23	24	25	26	27	28 	29

*Prendre note
que la collecte
du 26 décembre
2025 est
reportée au 29
décembre 2025.*

RECYCLAGE



COMPOST



DÉCHETS



DÉCEMBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5 	6
7	8	9	10	11	12 	13
14	15	16	17	18	19 	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29 	30	31			

Dates restantes pour les collectes des plastiques agricoles 2025

12 décembre

**Inscription obligatoire

